

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
Du 30/06/2022

PROCES VERBAL

L'an deux-mille vingt-deux, le 30 juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Bain de Bretagne, légalement convoqués le 23 juin deux-mille vingt-deux, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Dominique BODIN, Président du CCAS.

Etaient présents : M. BODIN, M. CHESNAIS, M. GALISSON, Mme GOBY, M. LECLERC, Mme MOISAN, Mme SOULIMAN, Mme RENAULT et M. THEBAULT formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme JOUADE

Absents : Mme DANET

Absents représentés : Mme CHASSAT, M. GEFFRAY

Pouvoirs : Mme CHASSAT donne pouvoir à M. LECLERC, M. GEFFRAY donne pouvoir à Mme SOULIMAN

Etaient également présentes : Mme RYO et Mme CHEVILLARD

Début de séance : 18 heures 30

I- Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'Administration

Le Président demande si un des membres du Conseil d'Administration souhaite apporter des modifications au PV du 10 mai 2022. Concernant le paragraphe sur la disparition de la salle informatique du CCAS, Mme Renault explique que le PV n'est pas fidèle aux mots prononcés par le Président. Elle aurait souhaité que soit écrit « *En tant que Maire, je n'ai pas d'avis à demander à Christine RENAULT* », au lieu de « *M. Bodin indique que les bureaux n'appartiennent pas au CCAS et que l'avis des membres du CA n'a pas à être sollicité* ». Elle n'a pas apprécié la réponse qui la visait personnellement. Monsieur Bodin répond qu'il n'a pas prononcé cette phrase et qu'il n'a pas visé Mme Renault personnellement. Il ré-insiste concernant le fait que les bureaux sont mis à disposition du CCAS par la Ville et qu'à ce titre, il n'a pas à justifier des changements qui pourront se faire. Il indique également qu'en début de mandat, le CCAS a été agrandi en étant installé au 2^e étage du centre administratif. La salle qui est devenu un bureau du Pôle Culture, Sports, Evènementiel, ne servait pas suffisamment du fait de l'ouverture de la Maison France Services. M. Galisson explique que c'est davantage sur la forme que le reproche est fait et non pas sur le fond, et que la réponse aurait pu être plus diplomatique.

Le conseil d'administration,

avec 9 VOTES POUR,

2 ABSTENTIONS,

VALIDE le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 10 mai 2022.

2- Election du ou de la Vice-président(e)

Suite au récent décès de Mme Léon, son poste ne sera pour l'instant pas remplacé, mais ses différentes missions ont été réparties entre les différents adjoints. Monsieur Bodin informe de la nouvelle réorganisation : Monsieur Bodin assurera les Ressources Humaines, Monsieur Danion la

jeunesse, Mme Blouin les conseils citoyens, Mme Le Gall-Le Bleiz l'Enfance et Monsieur LECLERC les actions sociales telles que la précarité énergétique, les Violences Intrafamiliales, les conduites addictives, les ateliers « la main à la pâte ». Monsieur Bodin informe de l'arrivée de Mme Michèle Guillois à la commission tourisme patrimoine.

Le Conseil d'Administration du CCAS est donc tenu d'élire un Vice-président. Monsieur Jean-Yves Leclerc est le seul candidat. Le vote est réalisé à bulletin secret.

- Jean-Yves Leclerc : 8 voix
- Yves Thébault : 2 voix
- 1 vote blanc

*Le conseil d'administration,
avec 8 VOTES POUR,*

ELIT M. LECLERC en tant que Vice-Président du CCAS jusqu'à la fin du mandat en 2026.

Mme Renault indique avoir prévenu l'UDCCAS du décès de Mme Léon. Elle indique que Mme Léon était représentante de l'UDCCAS avec elle-même, et qu'il serait bien de pouvoir rester à deux pour pouvoir se partager les temps de représentation et avoir deux voix lors des Assemblées générales. Il serait bien que Monsieur Leclerc puisse être représentant de l'UDCCAS, en tant que Vice-président et élu de Bain-de-Bretagne. Il est proposé d'ajouter comme point à l'ordre du jour l'élection du second représentant UDCCAS. Pas d'opposition à cette proposition.

Monsieur Bodin demande quels sont les candidats au poste de représentant UDCCAS. Monsieur Jean-Yves Leclerc est le seul candidat.

*Le conseil d'administration,
A l'UNANIMITE, avec 11 VOTES POUR,*

ELIT M. LECLERC en tant que représentant UDCCAS.

3- Présentation du dispositif VIVAM par Nathalie GRASLAND

Ce point est reporté au prochain Conseil d'Administration en raison d'un problème de calendrier.

4- Décision Modificative (DM) au chapitre 002

Lors de l'élaboration du BP 2022, le résultat déficitaire du budget SAAD n'aurait pas dû être repris au compte 002 Dépenses (cf. tableau ci-dessous), mais venir en déduction du compte 002 Recettes.

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
011 – Charges à caractère général	35 565,30	70 - Produit des services	-
012 - Charges de personnel	108 051,00	73 – Impôts et taxes	
65 – Charges de gestion courante	5 060,00	74 – Dotations et subventions	49 147,88
67 - Ch. Exceptionnelles	1 100,00	75 – Produits financiers	
022 - Dép. imprévues	6 000,37	77 – Produits exceptionnels	
014 - Atténuation de produits		013 – Atténuation de charges	69 791,78
002 Résultat 2021 SAAD	7 647,88	002 - Résultat 2021	44 937,89
042 Opérations ordre entre sections	458,00	042 Opérations ordre entre sections	
Total Dépenses	163 882,55	Total Recettes	163 882,55

La DGFIP demande à ce que cela soit rectifié par une Décision Modificative.

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
011 – Charges à caractère général	35 565,30	70 - Produit des services	-
012 - Charges de personnel	108 051,00	73 – Impôts et taxes	
65 – Charges de gestion courante	5 060,00	74 – Dotations et subventions	49 147,88
67 - Ch. Exceptionnelles	1 100,00	75 – Produits financiers	5,00
022 - Dép. imprévues	6 000,37	77 – Produits exceptionnels	
014 - Atténuation de produits		013 – Atténuation de charges	69 791,78
		002 - Résultat 2021	37 290,01
042 Opérations ordre entre sections	458,00	042 Opérations ordre entre sections	
Total Dépenses	156 234,67	Total Recettes	156 234,67

Le conseil d'administration,

A l'UNANIMITE, avec 11 VOTES POUR

AUTORISE la décision modificative reprenant le déficit du SAAD en déduction du compte 002 des Recettes et non des Dépenses dans le BP 2022 du CCAS.

5- Convention Bricobus avec les Compagnons Bâisseurs

Angèle Chevillard présente le projet de plateforme précarité énergétique et de partenariat avec le Bricobus des Compagnons Bâisseurs.

 <h3>Plateforme précarité énergétique</h3> <p>Conseil d'Administration du 30 juin 2022</p> 	<p>La précarité énergétique, quel est-ce que c'est?</p> <p><i>"est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve, dans son logement, des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction des ses besoins élémentaires, en raison de l'inadaptation de ses ressources ou conditions d'habitat"</i></p> <p>La loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010</p>	<h3>Précarité énergétique</h3> <ul style="list-style-type: none"> Mauvais état général de l'habitat (chauffage inefficace, défaut d'isolation, mauvais renouvellement d'air...) Fragilité économique des ménages Hausse des prix de l'énergie
<h3>Bain-de-Bretagne</h3> <ul style="list-style-type: none"> 15,2% Ménages en précarité énergétique logement, soit 447 ménages 13,1% En milieu rural 16,8% En centre urbain Environ 10% Ménages en dessous du seuil de pauvreté 	<h3>De multiples acteurs...</h3> 	<h3>Constats</h3> <ul style="list-style-type: none"> Les ménages fragiles énergétiquement n'entrent pas facilement dans les dispositifs d'aide Le reste à charge peut décourager le passage à l'acte Dans le cas d'une location, le propriétaire doit être incité à réaliser des travaux
<h3>Objectifs</h3> <ul style="list-style-type: none"> Simplifier les démarches de rénovation énergétique des logements pour les habitants <small>Centralisation des demandes et coordination des différents acteurs par le CCAS</small> Limiter le non-recours en repérant mieux les personnes rencontrant des situations de précarité énergétique <small>Mobilisation d'un réseau de relais d'écoute, composé de professionnels et bénévoles de divers secteurs</small> 	<h3>Réseau de lanceurs d'alerte</h3> <ul style="list-style-type: none"> Des travailleurs sociaux <small>CCAS, chantiers d'insertion, coordinatrice jeunesse</small> Des acteurs de proximité <small>Facteurs, pôle santé, aides à domicile, bénévoles des associations de solidarité, Maison de l'emploi et des services</small> 	<h3>Rôle des lanceurs d'alerte</h3> <ul style="list-style-type: none"> Repérage d'une situation de précarité énergétique Présentation de la Plateforme <ul style="list-style-type: none"> Appel téléphonique ou visite à domicile pour diagnostic Petits travaux rapides/urgences possibles Etude des possibilités d'aides pour la réalisation de travaux Transmission au CCAS d'une fiche de repérage avec l'accord de la personne



Le partenariat avec le Bricobus nécessite un financement, qui devra être assuré par le CCAS et par Bretagne Porte de Loire Communauté, partenaire du projet dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Le coût total de l'expérimentation est de 18 000 euros. Plusieurs acteurs ont été sollicités et participeront à hauteur de 13 000 euros. Il est proposé que le financement restant de 5000 euros, soit partagé entre BPLC et le CCAS, soit 2500 euros chacun.

BPLC est actuellement toujours en phase de réflexion sur le projet de convention avec le Bricobus. Il sera réétudié à la fin de l'été, avec une intervention de Régis Harel des Compagnons Bâisseurs. Il est donc proposé de modifier le point à soumettre au CA du CCAS, et ne pas valider la convention mais valider le lancement de l'expérimentation avec un financement à 2500 euros par le CCAS. Le projet de convention sera réétudié en septembre au regard des décisions prises par BPLC.

Monsieur Galisson trouve dommage le temps de réflexion de BPLC, ce qui ralentit le lancement du projet. Mme Renault interroge sur le début de la convention indiquée en juin. Angèle Chevillard explique que cette période était une condition pour l'obtention de la subvention VALOREM et que cela s'est matérialisé par une action de sensibilisation précarité énergétique, indirectement liée au projet : la présence du Bricobus sur le marché de Bain-de-Bretagne le 27 juin. Cette action a permis de constater une demande conséquente des habitants.

Mme Renault ajoute que les Compagnons Bâisseurs sont dans une démarche participative avec les personnes qu'ils aident. Les petits travaux coûtent en effet peu aux familles au niveau financier, mais les bénéficiaires contribuent également, dans la mesure de leurs capacités, à la réalisation des travaux.

Le conseil d'administration,

A l'UNANIMITE, avec 11 VOTES POUR

VALIDE le lancement de l'expérimentation avec un financement à hauteur de 2500 euros par le CCAS pour l'action Bricobus.

6- SISM 2022

La 33^e édition des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) aura lieu du 10 au 23 octobre 2022 avec comme thématique : « Pour ma santé, agissons pour notre environnement ». Dans ces semaines d'information, la santé mentale est appréhendée sous le prisme du bien-être des personnes et ne s'attache pas uniquement au volet maladie. 3 axes de travail d'ores et déjà identifiés :

- Environnement immédiat (logement) : influence qualité logement et bien-être
- Environnement plus large (infrastructures, présence et accès à la nature, biodiversité, transport...)
- Environnement plus lointain (planète et crise écologique)

Un projet de « Forum Habitat » sur Bain-de-Bretagne est envisagé. Ce forum se déroulera probablement au Steriad et regroupera divers acteurs de l'Habitat au sens large, d'après 3 thématiques :

- Les économies d'énergie
- L'adaptation du logement
- L'accès au logement, notamment pour les jeunes

Le Bricobus sera invité à y participer afin de communiquer sur l'action sur la commune. EDF Solidarités sera également sollicité pour intervenir.

Le conseil d'administration,

A l'UNANIMITE, avec 11 VOTES POUR

VALIDE la participation du CCAS aux SISM 2022

7- Repas des aînés

Pour rappel, par délibération du 29 juin 2021, la prise en charge du prix du repas par le CCAS avait été fixée à 20 euros par personne. L'indemnité des serveurs avait été maintenue à 40 euros par serveur. Le budget pour l'animation avait été maintenu également à 300 euros, mais ce budget n'avait pu être tenu au regard des tarifs réels des animations pour ce type d'évènement. Il est précisé au CA que la date réservée pour le repas des aînés est le dimanche 23 octobre.

Lors du CA du 10 mai 2022, il avait été demandé de lancer l'appel d'offre aux restaurateurs pour avoir des propositions de menu et les tarifs en vigueur, afin de pouvoir délibérer d'un montant de prise en charge du repas. 2 réponses ont été reçues suite à l'envoi des courriers aux restaurateurs, mais une seule proposition de menu a été faite. Elle provient du restaurant la Croix Verte pour un montant de 22€ par repas, soit 2€ de plus que l'année dernière. Si le nombre de participants reste le même cette année, cela peut représenter une augmentation d'environ 600 euros par rapport à l'année dernière. Un tableau avec les choix de plat est rempli par les administrateurs présents afin de déterminer le menu pour le repas. Les membres demandent à revoir avec le restaurateur pour le dessert, afin de refaire une proposition qui puisse plaire au plus grand nombre.

Il a également été demandé d'avoir un état des lieux des animations possibles et des tarifs. Béatrice Ryo présente les 3 devis reçus et indique que plusieurs animateurs ont été contactés et étaient intéressés, mais ne sont pas disponibles pour cette date. Il faudrait que cette question de l'animation soit vue plus tôt dans l'année. Béatrice Ryo précise que les déplacements sont compris dans les devis. Parmi les 3 animations, le duo « Rétro show » semble le plus adapté aux souhaits des administrateurs et au budget du CCAS. Leur prestation est au tarif de 500€ et ils proposent des animations entre les plats et un fond musical pendant le repas. Le paiement de ce duo peut se faire via le GUSO. Pour rappel, l'animation de l'année dernière avait coûté 350€, cela représenterait donc une augmentation de 150€ pour 2022.

Le conseil d'administration,

A l'UNANIMITE, avec 11 VOTES POUR

VALIDE le choix du restaurant la Croix Verte pour le repas, ainsi que du « Rétro show » comme animation pour le repas des aînés 2022.

La question est posée du montant de l'indemnité qui sera attribuée aux serveurs. Elle était de 40€ en 2021.

Le conseil d'administration,

A l'UNANIMITE, avec 11 VOTES POUR

VALIDE le maintien de l'indemnité des serveurs à 40 euros par personne.

Mme Moisan questionne sur le montant d'une participation financière qui pourrait être demandée aux aînés. Il en avait été question l'année passée. Il est en effet rappelé que le budget risque de ne pas être suffisant compte-tenu de l'augmentation du prix du repas et de l'animation.

Le conseil d'administration,

avec 8 VOTES POUR

1 abstention

2 votes contre

VALIDE le principe d'une participation financière des aînés au repas 2022.

La question du montant de cette participation est posée. Mme Goby et M. Chesnais pensent qu'une participation de 5 euros semble correcte.

Le conseil d'administration,

avec 8 VOTES POUR

1 abstention

2 votes contre

VALIDE le montant de la participation financière des aînés au repas à 5€ par personne.

8- Bain-de-causette

Lors du dernier CA le 10 mai 2022, les déléguées à Bain de causette avaient soulevé des problématiques rencontrées concernant le fonctionnement du réseau, et notamment la difficulté à toucher de nouveaux bénéficiaires. La nécessité de renforcer la communication avait été évoquée, et notamment d'actualiser le flyer et d'en réimprimer pour avoir des supports à distribuer.

Un petit support de communication a été créé pour diffusion dans la newsletter du mois de juin par la MAIA (Méthode d'action pour l'Intégration des Services d'aides et de soins dans le champ de l'Autonomie) aux différents acteurs d'action sociale et médico-sociale du territoire.

Mme Renault précise avoir validé la communication MAIA car elle était cohérente par rapport à Bain de causette et simple. Mme Goby souhaiterait que dans la rubrique « Combien de temps ? » soit retirée la 1^{ère} phrase « *En principe environ 1h/semaine* ». Lors des rencontres, il est bien précisé aux personnes que la durée et la fréquence des rencontres est libre et à définir entre le bénévole et la personne visitée.

Concernant la communication, il faut refaire des publications sur facebook. Des affiches seraient également à faire avec Gwenaël et à afficher dans les services de la mairie. Mme Renault souhaiterait que des supports soient réalisés pour pouvoir en diffuser aux partenaires. Les flyers existants sont à

mettre à jour car les informations sur les missions du CCAS ne sont pas bonnes. Il faut aussi quelques chose de plus dynamique, notamment au niveau des photos, ainsi que mettre une photo de l'Hôtel de Ville et un plan, comme sur le flyer du CCAS. Il faudrait reprendre le triptyque du CCAS et le décliner pour Bain de causette. Il faudrait également mettre des photos de personnes plus jeunes et des couleurs moins flashy pour mettre en évidence le logo de Bain de causette. Angèle Chevillard va retravailler cela avec Gwenaël et fera une proposition pour septembre d'un nouveau flyer.

9- Points divers

- Monsieur Bodin informe qu'un projet de logement lancé par la précédente équipe municipale, va se poursuivre, près du cimetière : il y aura 28 logements, 2 maisons, et des blocs de 4 appartements avec terrasse et jardin : uniquement des logements sociaux en accession à la propriété, avec CAP Accession. Le vote est passé en Conseil Municipal au mois de mai, et le permis de construire sera déposé prochainement pour une livraison prévue 18 mois plus tard.

- Le garage AD, qui se situe en dessous de la place de la République, est fermé et le CCAS avait un petit local d'environ 150m2 qui était loué au locataire du garage. Le locataire du garage a fait faillite. Le propriétaire a vendu le garage à Kermarrec qui va construire un immeuble avec 2 cellules commerciales. La proposition serait d'environ 40 000€ pour les 150m2.

- Angèle CHEVILLARD informe que la subvention annuelle de 1000€ pour la Halte aux passants par le Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, a été validée et est renouvelée pour cette année. Elle sera reçue prochainement.

- La subvention de 800€ pour le projet sac à baguettes a également été validée.

- Angèle Chevillard et Béatrice Ryo réaliseront une formation ASIP : Accueil Social Inconditionnel de Proximité de trois journées : 1 en octobre, 1 en novembre et 1 en décembre. Cette formation est gratuite et prise en charge par le département.

- Monsieur Galisson souhaiterait avoir les chiffres de la Halte aux passants. Angèle CHEVILLARD indique qu'elle présentera le rapport d'activité 2021 lors du CA de septembre.

- Groupama a proposé une mutuelle communale pour Bain-de-Bretagne. Il serait apparemment possible pour une commune d'en avoir deux. Une réponse sera donnée à Groupama en janvier 2023, suite au bilan réalisé par AXA.

- Prochain CA : mardi 27 septembre à 18h30

Fin de la séance : 21h30